



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'enseignement et de la recherche sous-direction de l'enseignement supérieur bureau des établissements d'enseignement supérieur 1 ter, av de Lowendal 75700 PARIS 07 SP dossier suivi par : Jean-Pierre NETTER Tél : 01 49 55 57 23 Fax : 01 49 55 42 65	<b>NOTE DE SERVICE</b> <b>DGER/SDES/N2004-2046</b> <b>Date:17 mai 2004</b>
--	--

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Date de réponse : 28 mai 2004

Madame la Directrice et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole publics

**Objet :** renouvellement des membres nommés à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA)

**Bases juridiques :**

- Décret n° 92-172 du 21 février 1992 relatif à la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, et notamment son article 12.
- Arrêté du 15 mars 2002 portant nomination de membres à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (JORF du 11 avril 2002).

**Résumé :** Consultation des conseils scientifiques des établissements d'enseignement supérieur agricole publics pour le renouvellement partiel des membres nommés de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA).

**Mots-clés :** enseignement supérieur agricole public, CNECA, renouvellement partiel, membres nommés titulaires, membres nommés suppléants.

<b>Plan de Diffusion</b>	
Pour exécution : Madame et Messieurs les présidents des conseils scientifiques	Pour information : Mesdames et Messieurs les directeurs scientifiques et délégués scientifiques

L'arrêté du 15 mars 2002, publié au Journal officiel du 11 avril 2002 a fixé la liste des membres de la CNECA nommés par le ministre sur proposition des conseils scientifiques des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

Cette liste, doit être complétée pour tenir compte des personnalités qui ont dû renoncer à exercer leurs fonctions ou des universitaires et chercheurs qui ont bénéficié de promotions..

Le tableau joint fait apparaître les sections dans lesquelles de nouvelles nominations sont à prononcer, afin de compléter la composition de la CNECA.

En conséquence, vous voudrez bien saisir vos conseils scientifiques de cette question dans les meilleurs délais et me faire parvenir leurs propositions de membres à nommer pour chacun des postes indiqués ci-dessous vacants.

Section CNECA n°	Professeur des universités	Directeurs de recherche	Maître de conférences des universités	Chargé de recherche
1	T S			
2	T S		vacant	vacant vacant
3	T S			vacant vacant
4	T S			
5	T S		vacant	
6	T S			
7	T S		vacant	
8	T S	vacant	vacant	
9	T S		vacant vacant	vacant

La sous-directrice  
de l'enseignement supérieur,  
Professeure de classe exceptionnelle de  
l'enseignement supérieur agricole,

Maryse HURTREL

Maryse HURTREL